

nombre des taillables, 132, dont 5 forains. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, seigneurs : le commandeur du Temple de Troyes ; le marquis de Dampierre, capitaine au régiment des Gardes-Françaises ; madame Du Petit-Trouan ; M. d'Aunay de Romaines ; M. Songis de Dosnon, receveur des consignations du bailliage de Troyes, ce dernier roturier, tandis que les quatre autres sont nobles. — En 1787, 100 feux, 437 habitants. — Avis du subdélégué de Vitry sur des demandes en décharge de corvée formées par les habitants. — Procès-verbal dressé par le juge du lieu et constatant que le 18 juin 1644 un régiment, composé de 1,200 hommes, commandé par le comte de Roussillon, assiégea une partie des habitants dans l'église, les contraignit d'en sortir en y mettant le feu, les dépouilla de tous leurs habits, même de leurs chemises, et les emmena prisonniers pour ne les relâcher que moyennant rançon (parmi les objets brûlés sont mentionnés le jubé et le grand autel). — Ordonnance de l'intendant prescrivant l'adjudication au rabais, par-devant le subdélégué de Vitry, des travaux à faire à l'église et au presbytère.

C. 2075. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1780-1789. — Matrice du rôle de la taille de la communauté de Trouan-le-Petit (Aube), Élection de Vitry-le-François. — Privilégiés : le curé, décimateur ; les dîmes évaluées 600 livres de revenu ; messire Charles-Alexandre de Longueil, seigneur du lieu, demeurant à Sogny, en Brie ; messire Éléonore-Éléazard d'Aunay de Romaines, ancien capitaine au régiment d'Artois, demeurant à Romaines ; messire Joseph Songis, écuyer, seigneur de Dosnon, y demeurant, etc.

C. 2076. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1746-1789. — Rôles de la taille et de la contribution représentative de la corvée de la communauté de Trouan-le-Petit (Aube). — En 1779, montant de la taille, 946 livres 10 sous ; — nombre des taillables, 50, dont 5 forains. — État de répartition de la somme de 1,200 livres accordée par arrêt du Conseil du 7 septembre 1779 aux habitants au nombre de sept qui ont été incendiés le 12 septembre 1777. — Correspondance entre l'intendant, le comte d'Argenson et le subdélégué de Vitry, concernant la folie du chevalier de Bournonville, seigneur de Trouan-le-Petit. — États statistiques des habitants, etc. — En 1769, seigneurs du lieu : madame de Trouan ; M. d'Aunay de Romaines, lieutenant au régiment d'Artois, tous deux nobles ; M. Songis, receveur des consignations au bailliage de Troyes, roturier. — En 1787, 37 feux, 147

habitants. — Avis du subdélégué concernant les réparations de l'église et du presbytère.

INTENDANCE DE PARIS.

C. 2077. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1782-1787. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Villeneuve-au-Chemin (Aube), Élection de Joigny (Yonne) ; contenance : 612 arpents 52 perches $1/8^e$ et $1/128^e$, mesure locale ; 506 arpents 21 perches $1/2$, $1/16^e$ et $1/32^e$ de perche, mesure du Roi. — Ordonnance de l'intendant pour l'alignement du village après l'incendie du 7 mai 1787 qui a brûlé 85 bâtiments. — Procès-verbal de visite de l'église.

C. 2078. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1785-1789. — Commissions générales pour la taille adressées aux paroisses de l'Élection de Nogent-sur-Seine (Aube) par l'intendant et deux trésoriers de France de la Généralité de Paris et par les élus de Nogent. — Montant de la taille, des accessoires et de la capitation pour cette Élection en 1787, 173,236 livres. — États de répartition de la taille des accessoires et de la capitation : — en 1787, Nogent-sur-Seine, 14,290 livres ; Avant, 4,777 ; Barbuise, 4,646 ; Bouy, 506 ; Crancey, 3,142 ; Fay, 1,916 ; Ferreux, 904 ; Gelannes, 2,227 ; La Chapelle, 1,646 ; La Fosse, 1,194 ; Marnay, 6,348 ; Mâcon, 4993 ; Pars, 2,625 ; Perigny, 1,625 ; Pont, 7,909 ; Quincey, 1,041 ; Romilly, 9,652 ; Saint-Aubin, 3,087 ; Saint-Hilaire, 4,004 ; Saint-Martin, 1,173 ; Villeneuve-au-Châtelet, 1 657. — États : de réimposition, — de la caisse du receveur des impositions, — des chefs de garnison, — du recouvrement des vingtièmes, — des gémises confiées par le gouvernement à des particuliers habitant l'Élection de Nogent-sur-Seine.

C. 2079. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1773-1789. — Ponts et chaussées de l'Élection de Nogent-sur-Seine (Aube). — Chemin de Nogent à Troyes par Fay et Estissac : — devis de travaux par M. de Montfeu, inspecteur des ponts et chaussées, ingénieur de la Généralité de Paris au département de Sens ; correspondance entre l'intendant, Terray de Rosières, procureur général à la Cour des aides, et les subdélégués de Nogent-sur-Seine, Valville et Missonnet. — Chemin de Bray-sur-Seine à Montereau-Faut-Yonne, aujourd'hui route impériale n° 51 de Mézières à Orléans (voir C. 1112) ; — correspondance entre l'intendant et M. Jarry, subdélégué de Bray-sur-Seine, concernant les travaux de charité à faire sur ce chemin, etc.

C. 2080. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1777-1780. — Ponts et chaussées de l'Élection de Nogent-sur-Seine (Aube). — Chemin de Nogent à Sézanne par Villenauxe, aujourd'hui route impériale n° 51 de Mézières à Orléans (voir C. 4412); — devis, états d'avancement de travaux. — Chemin de Bray à Provins; état de paroisses qui doivent y travailler par corvée. — Chemin de Passy à Nogent-sur-Seine; rôles de répartition des tâches de corvée.

C. 2081. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1776-1789. — Ponts et chaussées de l'Élection de Nogent-sur-Seine (Aube). — Correspondance entre l'intendant, l'abbesse du Paraclet, les subdélégués de Nogent et de Bray, etc., et devis, concernant les chemins du Paraclet à Saint-Aubin, — de Balloy au grand chemin de Bray à Montereau, — de Bray à Peugny, — de Nogent-sur-Seine à Mâcon (Aube), — de la grande route de Champagne au port de Beaulieu (Aube), — de Passy (Seine-et-Marne) à Bray. — Devis collectifs de travaux à faire sur les chemins de l'Élection.

C. 2082. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1498-1785. — Rôle de la taille de la communauté d'Avant (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine, pour l'année 1498; nombre des contribuables, 78. — Procès-verbal d'arpentage du territoire; contenance: 6,583 arpents 92 perches, mesure locale, 5,444 arpents 6 perches, mesure du Roi. — Adjudications par-devant Le Met, subdélégué de Nogent-sur-Seine, des travaux à faire au presbytère et à l'église; arrêts approbatifs du Conseil d'État; rôles de répartition de la dépense; — contribuables: M. Terray, seigneur du lieu; les héritiers du marquis de Paluau, seigneur des Ormeaux; l'abbesse du Paraclet pour sa part des dîmes, estimée 840 livres de revenu, la chapelle Sainte-Anne de Tremblay, etc.; — nombre des habitants taillables de la communauté d'Avant, en 1739, 94, savoir: à Avant, 29; aux Ormeaux, 43; à Tremblay, 49.

C. 2083. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1782-1789. — Reçus de vaches délivrées suivant les ordres de l'intendant par le syndic de la communauté de Barbuise (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine, à des habitants de cette localité. — Procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du Pont-d'En-Haut à Courtavant, paroisse de Barbuise, par Jean-Baptiste-Edme-Henry Missonnet, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Nogent-sur-Seine et subdélégué de l'intendant de Paris au

AUBE. — SÉRIE C.

département dudit Nogent. — Arpentage du territoire par Nicolas Nicolas, arpenteur royal, demeurant à Pont-sur-Seine; contenance du territoire: 5,468 arpents 22 perches 7 pieds, mesure locale; 4,274 arpents 25 perches 13 pieds, mesure du Roi; biens communaux, 427 arpents-39 perches 13 pieds. — Ordonnances de l'intendant: prescrivant aux syndics de rendre compte de l'administration des revenus communaux par-devant le subdélégué de Nogent et décidant que les biens communaux seront adjugés à bail par le même subdélégué; — accordant, par exception et sur la demande de M. Morel de Vindey, seigneur de Barbuise, le privilège aux officiers de justice du lieu de recevoir les comptes des syndics et de procéder à l'adjudication des biens communaux.

C. 2084. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1739-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Bouy-sur-Orvin (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; — contenance du territoire, 4,719 arpents 72 perches, mesure du lieu, 4,282 arpents 69 perches, mesure du Roi. — Adjudication par le subdélégué de Nogent des réparations de l'église, de la reconstruction du presbytère. — Rôles d'une imposition destinée à payer les réparations de l'église. — En 1739, contribuables, les propriétaires, savoir: messire Jean Angenoust, seigneur du lieu; l'abbé de Scellières, etc., et les taillables, au nombre de 47. — En 1781, M. Terray, seigneur.

C. 2085. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1783-1786. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la ville de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), Élection de Nogent-sur-Seine (Aube). — Contenance du territoire: 4,277 arpents 58 perches mesure du lieu, 855 arpents 24 perches mesure du Roi. — Mémoires adressés à l'intendant de Paris par les habitants de Bray et de Mousseaux sur la question de savoir où doit passer la ligne séparative de leurs territoires.

C. 2086. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1783. — Plan du territoire de la ville de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), indiquant l'emplacement de la ville, les chemins, etc., les noms des finages voisins.

C. 2087. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1780-1787. — Comptes des syndics de la communauté de Courgenay (Yonne), Élection de Nogent-sur-Seine (Aube). — Revenus annuels: 278 livres 8 sous; dépenses: taille de la communauté et du maître d'école, 27 livres; vingtièmes,

9 livres 7 sous; gages du maître d'école, 130 livres; entretien de l'horloge, 24 livres; garde des prés, 6 livres, etc.

C. 2088. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1788-1789. — Lettre adressée par le receveur des tailles de l'Élection de Nogent-sur-Seine à un particulier de la communauté de Courlon (Yonne), pour le prévenir qu'une sentence des élus passée en force de chose jugée l'a nommé collecteur. — Extraits des rôles de vingtièmes dressés par le receveur de la communauté.

C. 2089. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1785-1789. — Reçus de vaches confiées par l'État à divers particuliers de la communauté de Crancey (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine. — Requête adressée par les habitants à l'intendant, concernant le déversoir d'un moulin appartenant à Claude-Louis Bouthillier de Chavigny, chevalier, brigadier des armées du Roi, comte de Pont-sur-Seine, seigneur de Crancey. — Comptes des syndics et reçus produits à l'appui. — Adjudication au rabais des réparations de la maison d'école. — Bail des biens communaux indivis entre les communautés de Crancey, Gelanne et Faverolles, etc. (Voir C. 2093.)

C. 2090. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1784-1789. — Procès-verbal d'arpentage de la communauté de Fay (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine. — Contenance du territoire : 4,373 arpents 13 perches 4 pieds, mesure du lieu, 4434 arpents 82 perches, mesure du Roi. — Résumé des comptes des syndics de 1780 à 1783; revenus annuels : 243 livres 12 sous; dépenses : 84 livres 19 sous 9 deniers. — Devis de la reconstruction du presbytère.

C. 2091. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1775-1789. — Lettre du subdélégué de Nogent-sur-Seine, de Valleville, à l'intendant pour lui envoyer un procès-verbal d'assemblée des habitants de Ferreux (Aube), concernant la réparation des chemins. — Comptes des syndics. — En 1765, recette : 472 livres 5 sous, savoir : pour loyer de terres et de prés, 164 livres 15 sous; pour les quilles au bâtons, 7 livres 10 sous. — Procès-verbaux d'adjudication à bail des biens communaux par le subdélégué.

C. 2092. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1776-1789. — Procès-verbal de visite et devis estimatif de la reconstruction du presbytère de la communauté de

Ferreux (Aube); — adjudication de réparations à ce presbytère, par-devant Claude-Henry Laurenceau, avocat en Parlement, conseiller du Roi en l'Élection de Nogent-sur-Seine, subdélégué de l'Intendance de Paris au département dudit Nogent; — rôle d'une imposition destinée à payer les travaux : M. Belot, seigneur, jouissant d'un revenu évalué 1,860 livres 10 sous, etc.; en tout, 404 contribuables dont 65 habitant Ferreux.

C. 2093. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1779-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Gelannes (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine. — Contenance : 2,768 arpents 33 perches 4 pieds, mesure du lieu, 2,287 arpents 87 perches 3 pieds, mesure du Roi. — Reçu de vaches appartenant à l'État et confiées à divers particuliers de cette communauté. — Devis et adjudication des réparations du presbytère. — Ordonnance de l'intendant qui permet aux officiers de justice de Gelannes, Crancey, Saint-Aubin et Marnay d'adjuger aux enchères la location des biens communaux. — Vente, par-devant le subdélégué de Nogent, de peupliers appartenant à la communauté de Gelannes. — Procès entre les habitants de Crancey, de Gelannes et de Faverolles, au sujet de leurs biens communaux (voir C. 2087).

C. 2094. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1773-1789. — Procès-verbal d'estimation d'une pièce de terre située sur le territoire de la communauté de La Chapelle-Godefroy (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine, et dont le fermier forme une demande en dégrèvement d'impôt; — arpentage du territoire de cette communauté, contenance : 4,233 arpents 75 perches 18 pieds, mesure du lieu, 4,049 arpents 63 perches, mesure du Roi. — Arpentage du territoire de la communauté de La Fosse (Aube), même Élection, contenant 887 arpents 60 perches 15 pieds, mesure du lieu, 733 arpents 56 perches, mesure du Roi; — comptes des syndics de la même communauté; en 1769, revenus des biens communaux, 69 livres. — Demande en décharge de corvée adressée à l'intendant par les habitants de la communauté de Les Ormes (Seine-et-Marne), Élection de Nogent-sur-Seine; rapport de l'ingénieur Verbrugge sur l'état des chemins de cette communauté.

C. 2095. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1703-1788. — Sentence de l'Élection de Nogent-sur-Seine concernant la nomination des collecteurs dans la communauté de Marnay (Aube) et dans quelques autres. — Arpentage du territoire; contenance : 2240 arpents 33 perches,

mesure du lieu, 1826 arpents 74 perches, mesure du Roi. — Adjudication de la reconstruction d'une arche de pont. — Assemblée des habitants réunis dans l'auditoire après convocation par le syndic perpétuel, afin de chercher le moyen de rembourser une somme de 603 livres empruntée par la communauté. — Ordonnance de l'intendant prescrivant qu'à l'avenir les biens communaux de Marnay seront loués aux enchères, par-devant les officiers de justice du lieu. — Compte d'un syndic pour un an; recette: reliquats des comptes précédents, 372 livres 40 sous 9 deniers; revenu des biens communaux, 2,009 livres 40 sous; dépenses: à compte sur les tailles de la communauté 4,466 livres, etc. — Rôle d'une imposition destinée à payer la reconstruction du presbytère; contribuables: M. de Boullongne, seigneur du lieu; l'abbé de Villeraie, prieur de Marnay, etc.; nombre des taillables habitant Marnay, 98.

C. 2096. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1756-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Mascon ou Mâcon (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; — contenance: 3,764 arpents 73 perches, mesure du lieu, 3,411 arpents 35 perches, mesure du Roi. — Lettre du subdélégué de Nogent-sur-Seine à l'intendant concernant la réparation des chemins de cette communauté. — Assemblée des habitants pour l'élection d'un berger, d'un syndic; — protestation de plusieurs habitants contre l'élection d'un syndic. — Comptes des syndics rendus par-devant l'intendant. — En l'année 1753-1754, reçu pour loyer de prés et terres et du cimetière 663 livres; payé: au maître d'école, pour une année de gages, 86 livres; au receveur des tailles, à compte sur la finance de l'office du receveur et contrôleur des octrois et deniers patrimoniaux, 90 livres, etc.

C. 2097. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1744-1789. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Nogent-sur-Seine au sujet d'une contestation entre les habitants de la communauté de Mascon ou Mâcon (Aube) et l'entrepreneur des réparations du presbytère. — Devis d'ouvrages à faire à l'église et au cimetière; réception des travaux, etc. — Assemblée des habitants pour la fondation d'une première messe qui sera dite tous les dimanches dans leur église par les Capucins de Nogent-sur-Seine, moyennant une redevance annuelle de 150 livres. — Consultation d'avocats; assemblée des habitants concernant un procès entre les habitants et le curé sur la question de savoir si ce dernier a les dîmes des vignes. — Mémoire sur une contestation entre la communauté et un des habitants que l'on prétend avoir anti-

cipé sur les rues Fourcroi et Magny; délibération des habitants, procès-verbal d'arpentage, sentence du bailliage de Nogent concernant cette affaire.

C. 2098. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1732-1789. — Enquête contre un huissier de la ville de Nogent-sur-Seine (Aube), par le subdélégué, à la requête de l'administrateur général des domaines. — Reçus de vaches confiées par le gouvernement à divers particuliers de cette ville. — Procès-verbal d'arpentage du territoire; contenance: 4,631 arpents 31 perches, mesure du lieu, 3,827 arpents 53 perches, mesure du Roi. — Ordonnance de l'intendant pour l'imposition de la capitation, dont le montant, en 1767, est fixé à 5,032 livres; — demande en décharge de capitation adressée à l'intendant général des impositions par le lieutenant particulier au bailliage.

C. 2099. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1766-1767. — Correspondance entre l'intendant de Paris et l'intendant des finances d'Ormesson, lettres patentes du Roi, ordonnance de l'intendant de Paris concernant la suppression de la taille de la ville de Nogent-sur-Seine (Aube) et l'établissement d'un octroi dont le produit doit servir au paiement de la taille que cette ville a payée jusqu'ici. — Nombre des feux, 700; — des côtes de taille, 800 dont 424 irrécouvrables; montant de la taille et du quartier d'hiver, 43,660 livres (capitation non comprise). — Tarif de l'octroi: le muids de vin non acheté, 4 livre 40 sous; le muids de vin acheté, mais récolté dans l'Élection, 4 livres; le muids de vin étranger à l'Élection, 6 livres; le muids de bière et de cidre, 6 livres; le muids d'eau-de-vie, 45 livres; le bœuf et la vache exempts; chaque veau, 40 sous; chaque brebis ou mouton, 3 sous six deniers; chaque porc, 40 sous, etc. — État destiné à prouver que la substitution de ce tarif à la taille sera au profit des habitants les plus riches.

C. 2100. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 3 plans.

1738-1750. — Ordonnance de l'intendant, portant qu'il sera fait un pavé de grès dans la grande rue de Saint-Laurent de la ville de Nogent-sur-Seine (Aube), que le quai du Petit-Saint-Laurent sera réparé, que le transport des matériaux aura lieu par corvée et sera fait par les voitures des laboureurs de Nogent et des villages voisins. — Devis des ouvrages à exécuter au quai du port où se déchargent les grains et les autres marchandises. — Adjudication: du pavé de la grande rue de Nogent où se tient le marché des grains, — des ouvrages du port. — Assemblée des habitants à l'Hôtel-de-

Ville, sous la présidence des maire et échevins, où est votée la prolongation du quai du Petit-Saint-Laurent.

C. 2101. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1753-1789. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et les maire et échevins de la ville de Nogent-sur-Seine (Aube), concernant : les réparations du quai du port du Petit-Saint-Laurent ; — une plainte du sieur Bourgeois, maire de la ville, contre les régisseurs des moulins, qui, suivant lui, tiennent les eaux du canal trop hautes ; — l'entretien du pavé de la chaussée qui traverse la ville ; — la chaussée qui va de Nogent au Port-Saint-Nicolas, laquelle a jusqu'en 1743 fait partie de la route de Nogent à Provins, et depuis 1743 a été conservée pour servir de communication entre Nogent et une douzaine de villages (elle fait aujourd'hui partie de la route impériale n° 51 de Mézières à Orléans). — Délibération des habitants concluant à ce que, pour faciliter la réparation du quai le long de la route de Nogent à Sézanne, la chapelle de la Belle-Dame soit démolie.

C. 2102. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1727-1789. — Ordonnance de l'intendant, prescrivant une enquête sur la possibilité de rendre la Seine navigable entre Nogent-sur-Seine (Aube) et Troyes. — Procès-verbal de visite des lieux par Lemot, subdélégué de Nogent-sur-Seine, et par de Bauffrand, inspecteur des ponts et chaussées. — Mémoire exposant que M. de Coëtlogon, seigneur de Romilly-sur-Seine, propose de se servir d'un bras de la Seine qui coule au milieu des prairies de Poussey, Romilly, Scellières et Conflans pour établir à ses frais un canal navigable, que la dépense est évaluée à 260,000 livres. — États : de marchandises chargées au port de Nogent, — de sommes employées par les maire et échevins en travaux de charité.

C. 2103. (Liasse.) — 77 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1667-1789. — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué de Nogent-sur-Seine (Aube), les maire et échevins de cette ville et les administrateurs de la loterie royale concernant l'établissement d'un bureau de loterie à Nogent. — Mandement des trésoriers de France, généraux des finances de la Généralité de Paris, qui prescrivent au receveur des tailles de l'Élection de Nogent-sur-Seine de payer les gages du lieutenant général du bailliage de cette ville. — Requête des officiers du bailliage contre le subdélégué Lemot, qu'ils accusent d'avoir pris à tort la qualité de procureur du Roi en la maîtrise. — Acquisition, par la ville de Nogent, d'une maison servant de

caserne de maréchaussée. — Procès-verbal d'une visite faite par les maire et échevins chez les marchands de graines et boulangers.

C. 2104. (Liasse.) — 52 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1611-1785. — Arrêt du Conseil privé du Roi, concernant un homicide commis par le fils de Pierre Amprin, l'un des officiers de la milice bourgeoise et ancien maire de la ville de Nogent-sur-Seine, dans une collision entre la milice bourgeoise et la compagnie de l'arquebuse le jour du feu de joie, pour la conclusion de la paix entre la France et l'Empire, au commencement de la régence de Marie de Médicis. — Mémoires sur la question de savoir si le cimetière dit du Petit-Saint-Laurent appartient à la ville ou à la fabrique (on y trouve des détails curieux sur l'histoire de la chapelle du Petit-Saint-Laurent et sur l'origine des promenades de Nogent). — Correspondance entre l'intendant, le subdélégué et le maire, concernant : la plantation d'une place située devant le monastère des Capucins, — les réparations de la porte de Béchereau, — l'acquisition d'un nouveau cimetière. — Bail par la ville d'un terrain longeant le canal créé par l'abbé Terray, la ville représentée par Nicolas Du Mez, conseiller du Roi, président en l'Élection, maire ; Étienne-Simon Lefèvre, premier échevin ; Remy Thomas, aussi échevin.

C. 2105. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1726-1786. — Comptes des receveurs des deniers patrimoniaux de la ville de Nogent-sur-Seine (Aube). — Pour les cinq années 1721-1725, recette, 15,543 livres 12 sous 11 deniers, savoir : reliquat de compte, 2,921 livres ; loyers : des pâtures communales, 11,000 livres ; — de la tourelle de la poterne au sel, 90 livres ; — des corps de garde de la porte des Ponts, du Guindart et de la porte de Béchereau, 170 livres ; — des rivières communes, 333 livres ; — vente des matériaux destinés à la construction des casernes, 600 livres, etc. ; — dépense : aux prédicateurs du carême et de l'octave du Saint-Sacrement, 405 livres ; aux échevins, pour leurs gages, 105 livres ; au principal du collège, 90 livres ; *assistances* (sic) des sermons des dominicales, 240 livres ; au maître d'école, pour ses gages, 500 livres ; au médecin de l'Hôtel-Dieu, 500 livres ; aux chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, 150 livres ; au conducteur des horloges, 250 livres ; au procureur de la ville, 50 livres ; aux huissiers et clercs de la ville, 100 livres ; au messager de ville qui avertit les villes voisines de l'arrivée des troupes, 100 livres ; fourniture de bureau, feux de joie, etc., 1,000 livres ; présents de ville aux personnes de qualité qui passent, 500 livres ; au comptable, pour ses appointements, 200 livres ;

réparations diverses et ouvrages à la journée, 400 livres; démolition du petit corps de garde de la porte de Troyes, 71 livres; ouvrages à l'écurie de la boucherie, 23 livres; loyer d'écuries et de greniers pour la maréchaussée, 240 livres.

C. 2106. (Liasse.) — 43 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1742-1787. — Traité entre les habitants de Nogent-sur-Seine (Aube) réunis en assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence des maire et échevins, d'une part, et le sieur Missonnet, greffier en l'Élection du lieu, d'autre part, au sujet de la construction d'un mur entre la maison dudit Missonnet et le collège. — Visite des bâtiments du collège par le maire et le procureur du Roi de la ville. — Devis d'ouvrages à faire pour la réparation des bâtiments du collège. — Correspondance entre le contrôleur général Terray et l'intendant de Paris concernant de nouvelles réparations au collège. — Lettre adressée à l'intendant par les maire et échevins pour le prier d'homologuer une nomination de maître d'école. — Projet d'établissement des frères des Écoles chrétiennes. — Adjudication, par-devant le subdélégué, de travaux à faire aux latrines de l'Hôtel-Dieu.

C. 2107. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1778-1788. — Lettre adressée à l'intendant de Paris par l'intendant général des postes pour lui faire connaître les inconvénients que présente la tenue des foires de Nogent-sur-Seine (Aube) sur une grande route; arrêt du Parlement de Paris qui détermine l'emplacement où auront lieu les foires de Saint-Laurent, de Saint-Simon, de Saint-Barnabé et le marché aux légumes, œufs, beurre et autres comestibles. — Correspondance entre l'intendant et son subdélégué concernant une filature de coton établie à Nogent et dont le fondateur demande un secours du gouvernement; — inventaire des objets qui se trouvent dans cette filature: 6 métiers à bas, valant 2,418 livres; 3 mécaniques, 246 livres; tours à dévider, à filer, cardes, presses, 450 livres; ouvrages fabriqués tant en écaru qu'en blanc, bas et bonnets, 8,000 livres. — Correspondance entre le contrôleur général, les intendants du commerce de Montaran et Tolosan, l'intendant de Paris, le subdélégué, les maire et échevins de Nogent-sur-Seine, etc., concernant le projet formé par un particulier d'établir à Nogent une fabrique de quincaillerie anglaise, le rétablissement des corporations d'arts et métiers, les communautés des cordonniers, des maçons, des maréchaux-ferrants-grossiers-serruriers-taillandiers-ferblantiers-éperonniers-ferrailleurs, des menuisiers, des orfèvres; le désir qu'ont les porteurs de grains d'être érigés en communauté. — Protestation des no-

tables de Nogent contre des injures proférées contre eux à l'assemblée de Melun.

C. 2108. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1783. — Plan d'une partie de la ville de Nogent-sur-Seine (Aube), indiquant l'emplacement de la chapelle de la Belle-Dame, des Capucins, de l'Arquebuse, le cours de la Seine, la grande route de Provins, etc.

C. 2109. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1761-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Pars (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; — contenance: 4,200 arpents, mesure du lieu; 3,474 arpents 7 perches, mesure du Roi. — Adjudication, par le subdélégué de Nogent-sur-Seine, des réparations, puis de la reconstruction du presbytère et de la reconstruction de la nef et du clocher; rôle d'une imposition dont le produit doit pourvoir à la dépense: le comte de Lusace, seigneur du lieu, pour un revenu évalué 2,738 livres, paiera 4,796 livres 40 sous.

C. 2110. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1758-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Perrigny-la-Rose (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; contenance: 4,530 arpents 34 perches, mesure du lieu. — Lettre du subdélégué à l'intendant concernant le projet qu'ont les habitants de faire réparer leurs rues par corvées, mais à charge par la communauté de payer les journées des corvéables. — Comptes des syndics; — en 1775, reçu 449 livres pour la location des pâtures; payé 334 livres 46 sous aux habitants qui ont réparé les chemins. — Baux des prés communaux par adjudication devant Claude-Henry Laurenceau, avocat en Parlement, subdélégué de l'Intendance de Paris au département de Nogent-sur-Seine, et Edme-Henry Missonnet, son successeur.

C. 2111. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1782. — Correspondance entre l'intendant et les subdélégués de Nogent-sur-Seine et de Bray concernant les corvées que M. Le Bas Du Plessis, seigneur de Plessis-Saint-Jean (Yonne), Élection de Nogent-sur-Seine, exige des habitants.

C. 2112. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1702-1788. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la ville de Pont-sur-Seine (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; — contenance: 3,879 arpents 44 perches 5 pieds. — Feuille de tête du registre des insinuations du bureau de

Pont-sur-Seine. — Lettre adressée à l'intendant par les maire et échevins de Pont-sur-Seine et par le subdélégué de Nogent concernant le pont qui se trouve à l'entrée de la ville de Pont-sur-Seine. — Élections d'un administrateur de l'Hôtel-Dieu, d'un marguillier de la paroisse, d'un syndic de la communauté. — Comptes du receveur des deniers patrimoniaux; — revenus ordinaires en 1784 : prés communaux, 1,268 livres; jardins situés dans les fossés, 44 livres; rentes constituées, 88 livres 10 sous; loyers de bâtiments, 416 livres; total, 1,483 livres 10 sous; charges : gages du recteur d'école, 130 livres; du greffier, 6; du tambour, 6; vingtièmes, 132 livres 10 sous; rentes dues à l'abbé de Scellières, 40 livres; à la demoiselle Motet, 100 livres; aux sœurs de charité, 50 livres; total, 464 livres 10 sous. — Arpentage d'un terrain cédé par la ville de Pont au seigneur à cause de la nouvelle rivière. — Bail d'une maison appartenant à la ville.

C. 2113. (Liasse.) — 34 pièces, papier; 5 plans.

1776-1778. — Requête adressée à l'intendant par le curé de la ville de Pont-sur-Seine (Aube) pour le prier de faire faire des réparations à son presbytère; — procès-verbal de visite; devis de reconstruction; plans, élévation et coupes; adjudication par le subdélégué de Nogent-sur-Seine, etc.

C. 2114. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1759-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Quincey (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; contenance : 1827 arpents 85 perches 1 pied, mesure du lieu; 1,510 arpents 62 perches, mesure du Roi. — Comptes des syndics; en 1763, recette : 442 livres 7 sous provenant de la location des biens communaux; dépense : au maître d'école pour ses gages, 80 livres. — Adjudication, par le subdélégué de Nogent-sur-Seine, des réparations du presbytère; — rôle de répartition des frais; le comte de Lusace, seigneur du lieu, 1,272 livres 16 sous; l'abbaye du Paraclet, 1,314 livres 3 sous, etc.

C. 2115. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1690-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Romilly-sur-Seine (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; — contenance : 5,687 arpents 21 perches, mesure du lieu; 4,700 arpents 47 perches 5 pieds, mesure du Roi. — Reçus de vaches confiées par le gouvernement à divers particuliers. — Comptes des syndics; — en 1775, reçu 995 livres 16 sous du loyer des biens communaux. — Mémoire sur un procès entre les habitants et l'abbaye

de Scellières, au sujet des dîmes de Valthibaut, finage de Romilly.

C. 2116. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1710-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Saint-Aubin (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; — contenance : 2,583 arpents 43 perches 3 pieds, mesure du lieu; 2,135 arpents 5 perches 12 pieds, mesure du Roi. — Reçus de vaches confiées par le gouvernement à des particuliers de cette localité. — Compte rendu par le syndic aux habitants par-devant le maire du lieu; revenus des biens communaux pendant les trois années 1706, 1707, 1708, 626 livres 5 sous. — Mémoire pour la défense de madame de Fulvy, contre les habitants de Saint-Aubin, qui se plaignent du défaut d'écoulement de l'Ardusson, retenu par la grille de la première pièce d'eau du château de La Chapelle-Godefroy. — Bail des prés communaux de Saint-Aubin. — Traités entre les habitants, d'une part, l'héritier d'un curé et un nouveau curé, d'autre part, concernant les réparations du presbytère.

C. 2117. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1782-1787. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Saint-Hilaire (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; — contenance : 4,836 arpents 86 perches 11 pieds, mesure du lieu; 3,997 arpents 20 perches 16 pieds, mesure du Roi. — Mémoire sur la question de savoir s'il ne serait pas à propos de supprimer la paroisse de Saint-Hilaire, composée des hameaux suivants : Longuepierre, éloigné de l'église de trois quarts de lieues, 30 à 32 ménages, 400 communicants; Pommereaux, encore plus éloigné, 12 ménages, 24 à 25 communicants; Minay, à une demi-lieue de l'église, 3 ménages, 12 communicants; Vignes, à une demi-lieue, 7 ménages, 22 communicants; Favrolles ou Faverolles, à 400 toises, 20 ménages, 60 communicants. — Adjudication de la construction de la maison d'école et du curement de la rivière de Faverolles, par le subdélégué de Nogent-sur-Seine.

C. 2118. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1778-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Saint-Martin-de-Bossenay (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine; — contenance : 3,274 arpents 46 perches 9 pieds, mesure du lieu; 2,703 arpents 69 perches, mesure du Roi. — Arrêts du Parlement de Paris concernant la nomination du maître d'école. — Devis de reconstruction du presbytère.

C. 2119. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1786-1787. — Demande en décharge de la taille adres-

sée à l'intendant par le locataire d'une partie des dîmes de Sigy (Seine-et-Marne), Élection de Nogent-sur-Seine.

C. 2120. (Liasse.) — 67 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 3 plans.

1732-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de La Villeneuve-au-Châtelet (Aube), Élection de Nogent-sur-Seine ; — contenance : 4,480 arpents 46 perches, mesure du lieu ; 4,223 arpents 50 perches, mesure du Roi. — Adjudication à bail des prés communaux par-devant le subdélégué de Nogent-sur-Seine. — Procès entre le curé, d'une part, les habitants, le marquis de Pont et l'abbesse du Paraclet, d'autre part, au sujet des réparations du presbytère ; — adjudication de ces réparations, moyennant 1,055 livres ; arrêt approuvé du Conseil d'État ; plan, coupe, élévations ; — rôle d'une imposition destinée à payer les frais : le marquis de Pont, seigneur du lieu, imposé à 444 livres ; l'abbesse du Paraclet à 25, etc. ; nombre des taillables, 42.

C. 2121. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1789. — Procès-verbal dressé par le prévôt de Villiers-sur-Seine (Seine-et-Marne), Élection de Nogent-sur-Seine, certificat de la municipalité constatant que, par un vol avec effraction, un malfaiteur a enlevé chez un collecteur les fonds provenant de la recette des tailles.

C. 2122. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1758-1789. — Procès-verbal extrait des registres du greffe de la prévôté de Villuis (Seine-et-Marne), Élection de Nogent-sur-Seine, et constatant le mauvais état des chemins ; requête adressée à l'intendant par les habitants pour le prier de faire rétablir ces chemins. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué sur la question de savoir si les frais de visite des fours et des cheminées doivent être supportés par la communauté.

C. 1123. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1782-1788. — Extrait des rôles des vingtièmes de la communauté de Vinneuf (Yonne), Élection de Nogent-sur-Seine. — Requête adressée à l'intendant par le syndic pour le prier d'ordonner aux habitants de travailler à la réparation des chemins.

C. 2124. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1538-1787. — Procès-verbal d'élection d'un syndic de la communauté de Beaulieu, Élection de Provins (aujourd'hui hameau de la commune du Mériot (Aube), par-devant le prévôt du lieu. — Comptes des syndics rendus par-devant M. Chail-

lot de Samondé, subdélégué de Provins, et par-devant l'intendant. — En 1779, revenu : 444 livres provenant du loyer des prés communaux, 24 livres provenant de la rente des pauvres. — Cession de 90 arpents de pâture aux 24 habitants de Beaulieu, par frère Pierre Decol, aumônier et official de Rebais, prieur de Saint-Barthélemy de Beaulieu, au diocèse de Sens, membre dépendant de l'abbaye de Rebais, à charge par chaque ménage de lui payer douze deniers tournois de rente ; ratification par Pierre Palmier, archevêque de Vienne, abbé de Rebais ; amortissement par Louis XIV, roi de France ; procès-verbal d'arpentage. — Titre-nouvel de la rente constituée en faveur des pauvres de Beaulieu par Louis Légié, prêtre docteur de Sorbonne, grand archidiacre d'Angers, prieur de Saint-Barthélemy de Beaulieu. — Extrait du testament de Philippe Dormay, prêtre prieur de Saint-Barthélemy de Beaulieu, concernant les legs de ces ecclésiastiques en faveur des pauvres de Beaulieu.

C. 2125. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Plan des pâtures de la communauté de Beaulieu, aujourd'hui hameau de la commune du Mériot (Aube), ces pâtures contenant 443 arpents 46 perches.

C. 2126. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1743-1789. — Procès-verbal de bornage et d'arpentage de la communauté du Mériot (Aube), Élection de Provins, dressé à la requête d'Antoine-Jean Terray, chevalier, conseiller du Roi, intendant de la Généralité de Montauban, seigneur de La Motte-Tilly, du Plessis Mériot, de La Chapelle-Saint-Nicolas ; de Charlotte de Rancy, abbesse du Paraclet ; des religieux de Montier-la-Celle, du commissaire des impositions de la paroisse du Mériot ; — contenance, 3,900 arpents à la perche de 20 pieds, 3,223 arpents 44 cordes à la perche de 22 pieds. — Ordonnance de l'intendant qui accorde une vache de l'État à un habitant de la communauté. — Comptes des syndics. — En l'année 1744-1742, reçu de la location des biens communaux du hameau du Plessis-Mériot, 312 livres. — En 1774, reçu de la location des biens communaux du Mériot, 270 livres. — Devis de réparations à faire au presbytère et à l'église.

C. 2127. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1764-1789. — Ponts et chaussées de l'Élection de Saint-Florentin. — Liste générale de nosseigneurs les présidents-trésoriers de France, généraux des finances, et grands voyers en la Généralité de Paris, avec leur service tant au bureau des finances qu'en la chambre des Domaines. — Délibération.

des habitants de Chessy (Aube), qui demandent que le chemin de Troyes à Tonnerre passe par leur village ; — mémoire destiné à établir que le chemin de Troyes à Tonnerre doit passer par Ervy et non par Chaource. — Adjudication, par le subdélégué de Saint-Florentin, de travaux à faire au chemin de Saint-Florentin à Troyes ; — ouvrages retranchés de l'état du Roi par arrêt du Conseil de 1781, sur la route de Saint-Florentin à Troyes entre Auxon (Aube) et Saint-Florentin.

C. 2128. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1704-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille de la communauté d'Auxon (Aube), Élection de Saint-Florentin, pour l'année 1789 : — M. de Chamoy, seigneur du lieu ; 2 privilégiés, 486 feux ; total de la taille, 5,276 livres 40 sous, dont, pour la taille réelle, 4,064 livres 4 sous, et pour la taille personnelle, 1,812 livres 9 sous. — Procès-verbal d'arpentage du territoire : contenance, 7,063 arpents 65 perches, mesure du lieu, 5,837 arpents 72 perches, mesure du Roi. — Requête adressée à l'intendant par le maître d'école pour le prier de faire faire des réparations à la maison d'école. — Lettre de l'intendant des finances de Baudry à l'intendant de Paris pour lui renvoyer une requête des habitants d'Eaux, Chesnemillot, Le-Four-des-Bordes, et Puiseaux, qui demandent l'autorisation de vendre leur quart en réserve. — Ordonnance de l'archevêque de Sens qui prescrit aux habitants d'Auxon de faire réparer leur église ; — mémoire sur les réparations à faire à l'église d'Auxon, dont la nef est en partie tombée ; — procès-verbal de visite en présence du sieur Truchy, échevin et procureur fiscal d'Auxon, par deux experts nommés par l'intendant. — Fondation au profit des pauvres d'Auxon par Charles Nicolas Taffoureau, évêque d'Alais, prieur d'Auxon ; mémoire sur cette fondation par Edme Truchy, procureur fiscal d'Auxon, ancien échevin pour le logement des troupes par nomination des intendants.

C. 2129. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1758-1788. — Recensement des habitants de la communauté d'Avreuil (Aube), Élection de Saint-Florentin : — en 1788, 89 feux, 355 habitants ; — état des bestiaux : 3 chevaux, 62 juments, 4 bœufs, 125 vaches, 563 moutons. — Procès-verbal d'arpentage du territoire : contenance, 2,304 arpents 4 perches, mesure du lieu ; 1,904 arpents 60 perches, mesure du Roi. — Rôle d'une imposition pour le curage de la rivière d'Avreuil : M. de Thévenin, seigneur du lieu, paie 24 livres ; le curé, 20 livres, etc.

C. 2130. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1783. — Plan du territoire de la communauté d'Avreuil (Aube).

C. 2131. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1757-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille de la communauté de Bernon (Aube), Élection de Saint-Florentin, pour l'année 1789 : M. de Tanlay, seigneur du lieu ; 3 privilégiés, 94 feux ; taille réelle, 904 livres 5 sous ; taille personnelle, 449 livres 15 sous ; impositions accessoires, 639 livres 15 sous 8 deniers ; capitation, 750 livres ; total, 2,624 livres 15 sous 8 deniers. — Procès-verbal d'arpentage du territoire : contenance, 4,246 arpents, mesure du lieu ; 3,509 arpents 9 perches $\frac{1}{4}$, mesure du Roi. — Devis de la reconstruction du presbytère, rôle d'une imposition levée pour subvenir à la dépense.

C. 2132. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1784. — Plan du territoire de la communauté de Bernon (Aube).

C. 2133. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1756-1763. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Bérulle (Aube), autrefois Séant-en-Othe, Élection de Saint-Florentin ; — contenance : 2,790 arpents 77 perches, mesure du lieu ; 2,306 arpents 42 perches, mesure du Roi. — Procès-verbal d'arpentage des bois communaux. — Procès-verbal dressé par le lieutenant au bailliage, pairie et marquisat de Bérulle et constatant les dégâts causés par les inondations. — Devis des réparations à faire au clocher et à la halle. — Procès-verbal dressé par le lieutenant au bailliage concernant l'incendie du 5 mai 1758, lequel a atteint douze ménages et quatorze bâtiments. — État de ce que Jean Bourgoin, avocat en Parlement, président au grenier à sel de Villemaur, et lieutenant au bailliage de Bérulle, a touché comme créancier sur le produit des chênes coupés dans les bois communaux. — Vérification des comptes communaux par le subdélégué.

C. 2134. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1735-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille de la communauté de Chessy (Aube), Élection de Saint-Florentin, pour l'année 1789 : — le comte de Lespinasse, seigneur du lieu, 270 feux ; taille réelle, 4,437 livres 14 sous ; taille personnelle, 978 livres 16 sous ; impositions accessoires, 2,539 livres 17 sous 10 deniers ; capitation, 2,980 livres. — Procès-verbal d'arpentage du territoire : — contenance, 5,680 arpents 43 perches $\frac{3}{4}$, mesure du lieu ;

4,694 arpents 25 perches 1/4, mesure du Roi. — Relevé des baptêmes, mariages et sépultures de l'année 1788; baptêmes, 40; mariages, 12; sépultures, 49. — Réception, par le maître particulier des eaux et forêts de Troyes, d'un garde forestier nommé par les habitants de Chessy. — Approbation d'un maître d'école par Gilbert de Montmorin-Saint-Hérem, évêque-duc de Langres; — traités entre ce maître d'école et les habitants de Chessy par-devant un notaire au bailliage et pairie d'Ervy. — Comptes des syndics. — Ordonnance de l'intendant condamnant le locataire des biens communaux à remettre au syndic 64 livres, prix de son bail. — Rapport fait à l'intendant par un ingénieur des ponts et chaussées sur la situation du presbytère; — réparations à la charge des habitants, 518 livres, — à la charge des héritiers du curé, 258 livres.

C. 2135. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1739. — Plan des usages de Chessy (Aube), contenant, en bois, 484 arpents, 96 cordes, et en pâtures, 122 arpents 34 cordes; — un quart du bois en réserve, les trois autres quarts divisés en 25 coupes.

C. 2136. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1780-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille de la communauté de Coursan (Aube), Élection de Saint-Florentin. — État des dégâts causés dans les blés par la gelée, en 1788 et en 1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire: contenance, 1993 arpents 67 perches, mesure du lieu; 1647 arpents 58 perches, mesure du Roi. — Relevé des naissances, mariages et sépultures qui ont eu lieu en 1788: naissances, 11; mariages, 2; sépultures, 11. — Devis des ouvrages à faire pour établir une communication du village de Coursan au chemin de Saint-Florentin à Troyes, par Auxon. — Rôles d'imposition: de 40 livres, pour les appointements du maître d'école; — de 594 livres pour les réparations du presbytère; — privilégiés: le comte d'Erlack, capitaine commandant des Suisses, seigneur du lieu; Eugène-Ferdinand Viault de Jully, officier à Rigny-le-Ferron; Paul Du Montois, écuyer, chevalier de Saint-Louis; Babeau et Bonnemain, conseillers au présidial de Troyes; Rambourgt, garde-marteau de la maîtrise; — taillables, 85; — forains, 269.

C. 2137. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1757-1789. — Avis du subdélégué de Saint-Florentin, sur une demande en décharge de taille adressée à l'intendant,

AUBE. — SÉRIE C.

par un habitant de la communauté de Courtaout (Aube). — Élection de députés aux États généraux. — Ordonnance de l'intendant prescrivant l'adjudication au rabais, par le sieur Lenfumé, subdélégué à Saint-Florentin, des réparations à faire au presbytère de Courtaout. — Rôle de répartition de la somme imposée par la communauté, pour la réparation du pont de Courtaout. — Devis et procès-verbal d'adjudication de la reconstruction du presbytère; — rôle de répartition de la dépense; montant de ce rôle: 4,817 livres 10 sous; contribuables: le comte Wal, seigneur de Courtaout; le sieur Jeanneau, seigneur de Jardelet; le curé et la fabrique de Courtaout; nombre des cotes: à Courtaout, 24; à Boudin, 10; à Grandchamp, 24; à Jardelet, 6; au Mesnil, 10; forains, 233; total, 307.

C. 2138. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1749-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille de la communauté de Davrey (Aube), Élection de Saint-Florentin, pour l'année 1789: — 46 feux; montant de la taille réelle, 1728 livres 5 sous; — de la taille personnelle, 245 livres 15 sous; — impositions accessoires, 962 livres 4 sous 4 deniers; capitation, 1,125 livres. — Rôles d'impositions pour le curage de la rivière de Davrey et pour les gages du maître d'école. — Avis du subdélégué de Saint-Florentin, sur l'opportunité du curage de la rivière d'Avreuil, depuis sa sortie du finage d'Avreuil, jusqu'au moulin de La Vacherie.

C. 2139. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1691-1789. — Requête adressée à l'intendant des finances d'Ormesson, par les maire, échevins, syndic, collecteurs et habitants de la ville d'Ervy (Aube), Élection de Saint-Florentin, pour lui exposer qu'ils payent 9,773 livres 16 sous 6 deniers de taille, et que cette somme est trop élevée, pour un territoire de 3,000 arpents, ne contenant que de mauvaises terres, et que, cependant, une partie de ce territoire vient d'être usurpé par les habitants de Chessy. — Procès-verbal d'arpentage du territoire: contenance, 5,044 arpents 77 perches, mesure du lieu; 4,166 arpents 52 perches, mesure du Roi. — Réception, par Mathieu-Joseph Jolly, avocat en Parlement, bailli et maire perpétuel de la ville d'Ervy, d'un maître des petites écoles, élu en assemblée générale des habitants, et qui, moyennant 50 livres de gages et la rétribution mensuelle, tiendra l'école le matin de sept heures à neuf en été, de huit à dix en hiver, et le soir d'une heure à trois. — Revenus annuels de la ville: droits d'octroi, 715 livres; — loyer: du corps-de-garde près de la porte des prisons, — des fossés de la ville, 440 livres 3 sous; — les pâtures dites le petit

bois d'Ervy, contenant 200 arpents, *mémoire*. — Charges annuelles : honoraires du prédicateur de l'Avent et du carême, 50 livres ; au principal du collège, 50 livres ; au sergent de ville, 6 livres ; au tambour, 5 livres, etc. — Vente des arbres des fossés de la ville, par devant Louis-Bonaventure-Jean-Marie Noël, avocat en parlement, bailli d'Ervy, en exécution des ordres du comte de Lespinasse, chevalier, seigneur des Croûtes, Germigny, La Forêt, Chessy et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant des grenadiers à cheval, mestre-de-camp de cavalerie, et gouverneur de la ville d'Ervy. — Délibération des habitants du Mesnil-Saint-Georges, de La Malvoie, des Chaillots, hameaux dépendant d'Ervy, qui veulent transformer en terres labourables une partie de leurs pâtures. — Mémoire concernant les contestations qui existent entre les habitants d'Ervy, d'une part, le curé de cette ville et le prieur de Monthiérault, gros décimateur, d'autre part, au sujet des réparations de l'église. — Arrêté d'un compte de gestion des biens de l'hôpital.

C. 2140. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1784. — Plan de la ville d'Ervy, où l'on voit figurer les hameaux, châteaux et fermes de Monthiérault, Chamblin, Chamerlin, Villiers, Les Malvoies, Les Chaillots, Le Mesnil-Saint-Georges, La Mothe, La Noue.

C. 2141. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1742-1789. — Demande en décharge de taille adressée à l'intendant, par les habitants de la communauté de Les Croûtes (Aube), Élection de Saint-Florentin, dont les terres ont été inondées par suite d'une rupture survenue à la digue de l'Armanche au-dessus du moulin de Grandchamp. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille, pour l'année 1789. — Total de l'imposition, 1,947 livres ; 55 feux ; le comte de Lespinasse, seigneur du lieu. — Procès-verbal d'arpentage du territoire ; contenance, 1703 arpents 53 perches, mesure du lieu ; 1407 arpents 87 perches, mesure du Roi. — Mouvement de la population en 1788, 3 naissances, 1 mariage, 8 décès. — Devis des ouvrages à faire pour réparer les arceaux et le pavé dans la traverse du village faisant partie de la communication de Saint-Florentin à Ervy.

C. 2142. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1749-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille de la communauté de Lignières (Aube), Élection de Saint-Florentin ; 176 feux ; montant de l'imposition, 3,718 livres 17

sous 4 deniers. — Mouvement de la population en 1788 ; 20 naissances, 28 décès, 3 mariages. — Devis des réparations à faire à l'église ; correspondance au sujet des réparations entre l'intendant et son subdélégué.

C. 2143. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1785. — Plan du territoire de la communauté de Lignières (Aube), dressé en vertu d'une ordonnance de l'intendant de Paris rendue le 5 mars 1784. — Contenance, 6,635 arpents 41 perches 3/4 mesure du lieu, 5483 arpents 84 perches mesure du Roi.

C. 2144. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1759-1789. — Procès-verbal dressé par le seigneur, le curé, le syndic et les principaux habitants de la communauté de Montfey (Aube), Élection de Saint-Florentin constatant les dégâts causés par la grêle : de La Rue de La Brosse seigneur du lieu. — Assemblée des habitants qui constatent qu'ils possèdent 160 arpents de pâtures communales. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué concernant les réparations de l'église et du presbytère ; — la reconstruction du presbytère incendié ; — rôle d'une imposition destinée à payer la dépense ; seigneurs du lieu : Henri de La Rue de Montfey, la veuve et les enfants de Mathurin Bouillerot des Bois, la veuve de Charles Delgret, Antoine Edme de La Rue de La Brosse, la veuve Julien de La Rue, Le Paul Dumontois, et les autres héritiers de Georges Le Paul Dumontois, Edme Henri François Du Bois, et Jean-Baptiste Le Cler, de Coursan, comme mari d'Augustine Du Bois ; nombre des habitants taillables, 105, savoir : à Montfey, 42, au hameau de Colimont, 30, au hameau de La Brosse, 33.

C. 2145. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1783-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la communauté de Montigny (Aube), Élection de Saint-Florentin ; — M. de Chamoy, seigneur du lieu ; 86 feux ; — montant de la taille, de la capitation et des accessoires, 2316 livres 12 sous 4 deniers. — Mémoire relatif aux droits résultant pour les habitants d'une charte de l'année 1559, qui leur a assuré la propriété de la moitié des bois usagers 25 du lieu et droit d'usage et vain pâturage dans l'autre moitié à charge de payer chaque année une poule au seigneur.

C. 2146. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1762-1788. — Dépouillement de la minute du rôle de la communauté de Nogent-en-Othe ; 83 feux. — Procès-ver-

bal d'arpentage du territoire ; — contenance, 2,033 arpents 92 perches, mesure du lieu, 4,680 arpents 92 perches, mesure du Roi. — Déclaration du syndic portant que la communauté n'a aucun revenu. — Rôle d'une imposition sur les habitants pour la reconstruction de la nef de l'église du lieu, succursale de la paroisse de Vosnon (Aube).

C. 2147. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1753-1789. — Procès-verbal relatif à un incendie arrivé le 8 novembre 1788, dans la communauté de Racines (Aube), Élection de Saint-Florentin. — Dépouillement de la minute du rôle, de la taille de la capitation et des impositions, accessoires, 435 feux ; le comte d'Erlack, seigneur du lieu ; montant des impositions, 3,503 livres 10 sous 4 deniers. — Procès-verbal d'arpentage du territoire, contenance, 4,960 arpents 32 cordes, mesure du lieu, 4,620 arpents 10 cordes, mesure du Roi. — Devis de travaux à faire pour réparer les rues. — Procès-verbal d'assemblée des habitants réunis devant un notaire de la baronnie de Coursan, pour délibérer sur les réparations à faire à l'église.

C. 2148. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1641-1789. — Requête adressée au bureau des finances de Paris, par les seigneurs du Turgy (Aube), Élection de Saint-Florentin, savoir : Christophe Hector de Marle, président à la Chambre des Comptes, Jean-Baptiste et Nicolas Colbert, maîtres des Comptes, René de Savenières, seigneur de Lignières, conseiller au Parlement de Paris, et Madeleine Colbert, veuve de Louis Brulard, qui demandent l'exécution de l'arrêt du 4 juillet 1644, aux termes duquel la communauté de Turgy doit être dorénavant, quant aux tailles, séparée de celle de Vanlay. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille pour l'année 1789 ; 33 feux. — Procès-verbal d'arpentage du territoire ; contenance, 2,285 arpents 22 perches, mesure du lieu, 4,888 arpents 64 perches, mesure du Roi. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué au sujet des réparations de l'église ; — rôle d'une imposition destinée à payer la dépense des réparations, ces rôles faits d'après le relevé du terrier présenté par le marquis de Crillon, seigneur du lieu.

C. 2149. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1752-1788. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Vanlay (Aube), Élection de Saint-Florentin ; contenance du territoire, 6,554 arpents 22 perches, mesure du lieu, 5,446 arpents 74 perches, mesure du Roi. — Requête adressée par les habitants à l'intendant pour le

prier d'ordonner des réparations aux rives de la rivière d'Avreuil ; — ordonnance de l'intendant prescrivant l'adjudication des travaux par le subdélégué ; rôle d'imposition de la dépense. — Comptes des syndics. — En 1757, revenu ordinaire, 483 livres provenant de la location des biens communaux ; dépenses : 2 livres à cause du voyage fait par le syndic à Auxon, pour en rapporter les draps de lit fournis par les habitants pour les carabiniers, etc. — Ordonnance de l'intendant qui commit un architecte pour visiter l'église.

C. 2150. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1772-1789. — Dépouillement de la minute du rôle de la taille de la communauté de Vosnon (Aube), Élection de Saint-Florentin ; nombre des feux, 175 ; total de la taille, de la capitation et des accessoires, 4,752 livres 44 sous 5 deniers. — Procès-verbal d'arpentage du territoire ; contenance, 4,594 arpents 88 perches, mesure du lieu, 4,318 arpents 8 perches, mesure du Roi. — Mémoire pour les communautés de Vosnon-Pigy et de Villeneuve-au-chemin, contre la comtesse d'Erlack, représentant les dames de Coursan, et contre le duc de Villeroy seigneur de Maraye, ce mémoire rappelant un cantonnement de droit d'usage conclu en 1553 et en 1555 entre le duc de Nevers et les habitants de Vosnon-Pigy et de Villeneuve-au-Chemin. — Adjudication de la reconstruction du presbytère de Vosnon par-devant le subdélégué.

C. 2151. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1781-1788. — États statistiques de la communauté de Courceroy (Aube), Élection de Sens ; M. Terray, seigneur du lieu ; 46 feux ; contenance du territoire : 4,500 arpents ; décimateurs : le curé et les dames de la Madeleine de Trainel transférées à Paris. — Devis de réparations à faire au presbytère ; adjudication des travaux par-devant le subdélégué de Sens.

C. 2152. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1755-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Courmononcle (Aube), Élection de Sens ; contenance du territoire : 4,842 arpents 22 perches, mesure du lieu, 4,522 arpents 49 perches, mesure du Roi. — Statistique de l'année 1788 : le baron d'Ambly et Madame de Relargue, veuve de M. de Bièvre, seigneurs du lieu ; les religieux de Vauluisant, seigneurs d'Armentières ; à Courmononcle, 23 feux ; à la ferme d'Armentières, 2 feux. — Requête adressée au bailli de Troyes, par Messire Charles François de Vienne, chevalier, seigneur de Saint-Benoit-sur-Vannes, demeurant à Courmononcle, contre les habitants de

ce lieu, au sujet d'un pré dont la propriété est contestée entre les parties. — Devis de réparations à faire à l'église et au presbytère.

C. 2153. (Liasse.) — 38 pièces papier ; 2 pièces, parchemin.

1738-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Fontenay-Bossery (Aube), Élection de Sens ; contenance du territoire : 1,979 arpents 54 perches, mesure du lieu, 1,635 arpents 99 perches, mesure du Roi. — État statistique : M. Terray, seigneur du lieu ; 46 feux. — Devis des réparations du presbytère ; procès-verbal d'adjudication ; arrêt du Conseil d'État qui approuve l'adjudication et qui en conséquence ordonne une imposition de 1,250 livres, etc.

C. 2154. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1782-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Gumery (Aube), Élection de Sens ; contenance : 2,617 arpents 90 perches, mesure du lieu, 2,163 arpents 56 perches, mesure du Roi. — Statistique : seigneurs à Gumery, M. Terray pour 10/18^{es}, M. de Biencourt pour 8/18^{es} ; à Cercy, M. de Roisel de Cercy pour 3/4, M. Terray pour 1/4 ; — nombre des feux, à Courmononcle, 55, au moulin de Chiénat, 1, au hameau de Cercy, 14, total 70 ; — décimateurs, à Gumery le curé pour le tout, à Cercy le curé pour deux tiers, les religieuses de la Madeleine de Trainel pour un tiers. — Comptes des syndics : pour l'année 1787-1788, reçu du loyer des biens communaux, 715 livres 3 sous ; payé au maître d'école pour une année de ses gages, 85 livres, etc.

C. 2155. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1785. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de La Louptière (Aube), Élection de Sens ; contenance : 2,422 arpents 46 perches, mesure du lieu, 1,806 arpents 84 perches, mesure du Roi. — Requête adressée à l'intendant par le syndic, pour lui demander une ordonnance qui oblige les habitants à travailler par corvée au rétablissement de la mare communale.

C. 2156. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1782-1788. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de La Motte-Tilly (Aube), Élection de Sens ; contenance du territoire : 2,737 arpents 93 perches, mesure du lieu, 2,262 arpents 76 perches, mesure du Roi. — Statistique : M. Terray, seigneur du lieu ; 93 feux, savoir : à La

Motte-Tilly 62, à L'Ormeau 7, à Froisparois 23, à Isle 1, les dames de la Madeleine de Trainel, propriétaires des grosses dîmes. — Requête des habitants à l'intendant pour le prier d'homologuer l'acte d'acquisition d'un emplacement destiné à la maison d'école.

C. 2157. (Liasse.) — 4 pièces et 1 plan, papier.

1778-1782. — Procès-verbal de visite et devis de la reconstruction du presbytère de la communauté de Plessis-Gasleblé (Aube), Élection de Sens ; — plan, élévation et coupe du presbytère projeté. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté ; contenance : 1,110 arpents 7 perches, mesure du lieu ; 827 arpents 97 perches, mesure du Roi.

C. 2158. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1765-1788. — Ordonnance de l'intendant aux termes de laquelle les chemins de la communauté de Pouy (Aube), Élection de Sens, seront réparés par corvée. — Statistique : Le Bascle d'Argenteuil, seigneur du lieu ; 91 feux, savoir : au village d'En-Haut, 30 ; au village d'En-Bas, 59 ; au moulin de Pouy, 2 ; contenance approximative du territoire : 1,863 arpents ; 420 arpents de bois communaux donnés par le seigneur à charge d'une rente de 30 sous par feu ; un maître d'école payé et logé par le seigneur.

C. 2159. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1731-1788. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de la communauté de Rigny-le-Ferron (Aube), Élection de Sens, convoqués au son de la cloche et du tambour par leur procureur syndic et réunis sous la halle devant le procureur fiscal au bailliage, pairie et marquisat de Bérulles, pour délibérer sur les octrois ordonnés par le Roi. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté ; contenance : 4,268 arpents 20 perches, mesure du lieu ; 3,527 arpents 43 perches, mesure du Roi. — Statistique : le marquis de Bérulles, seigneur principal du lieu ; les religieux de Vauluisant, seigneurs de 38 maisons, du Bouloi, de Massicault ; le commandeur de Coulours, seigneur de Gerbeau ; — nombre des feux : à Rigny, 220 ; au Bois-de-Rigny, 22 ; à la ferme des Allouettes, 1 ; à Chasse-Profit, 1 ; à La Rondinière, 1 ; à La Gagnellerie, 1 ; total : 246 ; — deux fabricants de drap, un bonnetier, 8 tisserands, — autrefois un marché tous les mardis ; — un vicaire logé par la communauté, un maître d'école. — Devis pour la construction d'un pont près du moulin de La Cour. — Arrêt du présidial de Sens, cassant les élections d'officiers municipaux faites par-devant les officiers de justice de

Rigny, en violation de l'édit de mai 1765. — Ventes de coupes de bois communaux. — Devis et adjudication de réparations à faire au clocher.

C. 2160. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1756. — Plan de la prairie de Rigny-le-Ferron (Aube), dressé par ordre de l'intendant pour l'élargissement du canal du moulin de La Tour.

C. 2161. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1728-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la ville de Trainel (Aube), Élection de Sens; contenance : 5,232 arpents 93 perches, mesure du lieu ; 3,903 arpents 8 perches, mesure du Roi. — Requête à l'intendant par le syndic, qui lui demande l'autorisation de faire travailler par corvée les habitants à la restauration des chemins. — Statistique : Seigneur, M. Terray ; — nombre des feux, 280, savoir : à Trainel, 220 ; à La Borde, 57 ; au moulin de Besmeret, 4 ; à La Madeleine, 1 ; au Courtillot, 4 ; — marché tous les jeudis, autrefois trois foires, fabrique d'étoffes de laine, tannerie ; — un chapitre composé de six prébendes à la nomination du seigneur ; — un hôpital qui a 6,000 livres de revenu. — Prestation de serment du contrôleur des actes. — Comptes des syndics. — En l'année 1772-1773, revenus des biens communaux : 4,464 livres ; dépenses : au maître d'école pour ses gages, 40 livres. — Bail des biens communaux.

C. 2162. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1687-1761. — Procès-verbal de visite des portes, pont-levis, corps-de-garde et pavé de la ville de Trainel (Aube), à la requête des trois échevins, par-devant le lieutenant au bailliage, pour haut et puissant seigneur messire François de Harville Des Ursins, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de la ville de Charleville et de la citadelle du Mont-Olimpe, marquis de Palaiseau et dudit Trainel. — Mémoire sur les contestations qui se sont élevées entre les habitants et le marquis de Trainel, concernant des plantations faites par les habitants dans les fossés, lesquels fossés, suivant le marquis de Trainel, sont sa propriété ; correspondance à ce sujet entre l'intendant et le subdélégué. — Requête adressée à l'intendant, par les paroissiens de Saint-Gervais des Tables de Trainel, qui veulent réparer leur église et s'opposent à ce que leur paroisse soit réunie à la paroisse Notre-Dame ; — Engagement, par le prieuré de la Madeleine et par le prieur de Trainel, de concourir pour leur part, comme gros décimateurs, à la construction d'une église à Trainel ; — Lettres

des curés de Notre-Dame et de Saint-Gervais à l'intendant ; — mémoire pour le curé de Saint-Gervais au sujet des réparations de son église. — Correspondance entre l'intendant et le subdélégué de Sens, concernant la réparation du clocher de Saint-Gervais ; marché pour la descente des trois cloches.

C. 2163. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1717. — Plan, coupe et élévation de l'église projetée pour la ville de Trainel (Aube), sous le vocable de Notre-Dame. — Frère Romain, architecte.

C. 2164. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1330-1788. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Vulaines (Aube), Élection de Sens ; contenance : 1729 arpents 48 perches, mesure du lieu, 1339 arpents 7 perches, mesure du Roi. — Statistique : le marquis de Trainel, seigneur du lieu ; 49 feux ; un maître d'école qui se loge à ses frais, et reçoit de chaque laboureur deux bichets et un boisseau de seigle, de chaque ménage de manouvrier, 30 sous. — Comptes des syndics : en 1773, recette, 45 livres provenant de la location des biens communaux. — Charte accordée aux habitants par demoiselle Perronnelle, veuve de Guillaume de Saint-Oulph (Aube), écuyer, et par Pierre d'Ormes (Seine-et-Marne), seigneur de Vulaines, qui reconnaissent et règlent le droit d'usage, auxquels sont assujettis les bois du Charmoy, des Hayes, des Buissons et des Pâtures. — Réparations à l'église.

C. 2165. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1773-1789. — Minutes du rôle de la taille de la communauté de Bagneux (Aube), Élection de Tonnerre. — En 1788, M. Legendre de Villemorien, seigneur du lieu ; 138 feux ; montant de la taille, des accessoires et de la capitation, 2560 livres. — Procès-verbal d'arpentage du territoire ; contenance, 4317 arpents 80 perches, mesure du lieu, 3568 arpents 42 perches, mesure du Roi. — Rôles d'impositions levées sur les habitants, pour subvenir aux frais d'un procès avec le baron de Planot, leur ancien seigneur ; — pour payer les gages du maître d'école, lesquels s'élèvent à 150 livres.

C. 2166. (Liasse.) — 37 pièces ; 1 plan, papier,

1755-1789. — Minute du rôle de la taille de la communauté de Beauvoir (Aube), Élection de Tonnerre ; — en 1788, M. Legendre de Villemorien, seigneur du lieu ; 68 feux ; montant de la taille, de la capitation et des accessoires : 650 livres 3 sous. — Procès-verbal d'arpentage du territoire ; conte-

nance : 4,568 arpents 20 perches, mesure du lieu, 4,296 arpents 3 perches, mesure du Roi. — Procès-verbal de visite des biens communaux consistant en 90 arpents, partie terres labourables, partie friches. — Visite de l'église, devis des réparations à y faire ; rôle d'une imposition dont le produit doit pourvoir à la dépense, plan et coupe de la nef, etc.

C. 2167. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1775-1789. — Minute du rôle de la taille de la communauté de Bragelogne (Aube), Élection de Tonnerre ; — en 1788, seigneurs de Bragelogne : Madame de Champignolle, M. de Bragelogne, M. Brevet de Mussy, M. Robin ; 424 feux ; montant de la taille, de la capitation et des accessoires, 2,805 livres. — Correspondance entre l'intendant de Paris et l'intendant des finances d'Ormesson sur la question de savoir si M. de Bragelogne doit payer la taille. — Arpentage du territoire ; contenance : 2,684 arpents 9 perches, mesure du lieu, 2,215 arpents 77 perches, mesure du Roi. — Délibération de l'assemblée municipale au sujet du droit de tierce que Madame de Champignol prétend consister en une gerbe sur douze, et qui du temps de M. de Balathier, père de ladite dame était, suivant les habitants, de la vingt-cinquième gerbe seulement ou même de la trentième, et qui plus anciennement n'était que de la cinquantième.

C. 2168. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1751-1789. — Devis des réparations à faire à l'église de la communauté de Bragelogne (Aube) ; — correspondance entre l'intendant et le subdélégué concernant ces réparations ; — requête adressée à l'intendant par le sieur de Bragelogne, pour lui recommander l'adjudicataire de ces réparations ; — rôles d'impositions destinées à couvrir la dépense, etc.

C. 2169. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1780-1789. — Minute du rôle de la taille de la communauté de Channes (Aube), Élection de Tonnerre ; — en 1788, le marquis de Courtenvaux, seigneur du lieu, 409 feux ; montant de la taille, de la capitation et des accessoires, 4,550 livres. — Arpentage du territoire ; contenance : 2,448 arpents 41 perches, mesure du lieu, 2,023 arpents 47 perches, mesure du Roi. — Traités entre les habitants et le maître d'école. (Le premier de ces traités impose aux habitants l'obligation de donner de la pâte au maître chaque fois qu'ils cuisent au four bannal, le second supprime cette redevance et la remplace par les appointements fixés à 450 livres, sans compter

les mois d'école, la jouissance d'une certaine étendue de terre, et le casuel de la paroisse). — État des biens communaux. — Délibération des habitants relative aux réparations du presbytère,

C. 2170. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1788-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Chazerey (Aube), Élection de Tonnerre ; contenance : 4,498 arpents 24 perches, mesure locale ; 4,238 arpents 24 perches, mesure du Roi, etc.

C. 2171. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1787. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Coussegrey (Aube), Élection de Tonnerre ; contenance : 3,679 arpents 64 perches, mesure du lieu ; 3,044 arpents, mesure du Roi. — Élection d'adjoints à l'assemblée municipale.

C. 2172. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1782. — Plan du territoire de la communauté de Coussegrey (Aube).

C. 2173. (Liasse.) — 39 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1735-1785. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté d'Étourvy ou Étorvy (Aube), Élection de Tonnerre ; contenance : 3,534 arpents 89 perches, mesure du lieu ; 2,921 arpents 39 perches, mesure du Roi. — Procès-verbal de visite du presbytère ; — arrêt du Conseil d'État qui approuve l'adjudication des réparations ; — Rôle d'une imposition destinée à payer le prix ; privilégiés : Anne de La Madeleine de Ragny, commandeur de Ruel, seigneur : Antoine Carteron de Montmain, chevalier de Saint-Louis, etc.

C. 2174. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1778-1788. — Demande en décharge de la taille adressée à l'intendant par un cultivateur de la communauté de Marolles (Aube), Élection de Tonnerre. — Procès-verbal d'arpentage du territoire ; contenance : 3,369 arpents, mesure du lieu, 2,784, mesure du Roi.

C. 2175. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1786-1789. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de la communauté de Prusy (Aube), Élection de Tonnerre ; contenance : 844 arpents 70 perches, mesure du lieu ; 695 arpents 62 perches, mesure du Roi. — Ordonnance de l'intendant par laquelle il accorde la jouissance d'une vache à un habitant du lieu.

C. 2176. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1770-1789. — Minute du rôle de la taille de la communauté de Ricey-Haut (Aube), Élection de Tonnerre (Voir C. 206 et articles suivants); — nombre des feux en 1788, 377; décimateurs : les bénédictins de Molesme, le prieuré de Notre-Dame de Sens, les bénédictins de Saint-Pierre-le-Vif, l'évêque de Langres, Sainte-Marie de Troyes; montant de la taille, de la capitation et des accessoires : 3,877 livres 16 sous 6 deniers. — Délibération de l'assemblée municipale relative à une réclamation du sieur Claude-Henry Corrad, avocat du Roi au bailliage et siège présidial de Troyes, qui prétend jouir des privilèges de la noblesse pour les biens qu'il possède à Ricey-Haut, du chef de Madeleine Françoise Justine Régley, son épouse; généalogie du sieur Claude-Henry Corrad. — Arpentage du territoire; contenance : 4,645 arpents 15 perches, mesure du lieu, 3,838 arpents 95 perches, mesure du Roi.

C. 2177. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1736-1754. — Pont de la Laignes, sur le territoire de la communauté de Ricey-Haut (Aube), Élection de Tonnerre; — correspondance entre l'intendant de Paris, son subdélégué de Tonnerre, l'intendant des finances de Courteille, etc., concernant les réparations de ce pont, l'établissement demandé par les habitants d'un droit de barrage et de reliage des vins, dont le produit servirait à payer la dépense occasionnée par ces réparations; — rôle d'une imposition relative au même objet, etc.

C. 2178. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1630-1789. — Requête adressée à l'intendant par plusieurs habitants de Ricey-Haut, qui demandent le maintien des ruelles de Procez et de Lanne. — Plaintes adressées à l'intendant contre le syndic, par le chevalier de Bondoire. — Lettre du procureur-général Joly de Fleury à l'intendant, au sujet de la prétention qu'ont les avocats, d'être exempts de la corvée. — Délibération de l'assemblée municipale concernant les ateliers de charité. — Élection d'adjoints à l'assemblée municipale. — Plainte adressée à l'intendant par plusieurs habitants, contre le syndic qui veut faire refondre leurs cloches. — Mémoire exposant que les murs et fossés qui fermaient le bourg de Ricey-Haut appartenaient aux habitants; — Arrêt du Parlement de Paris qui, vu l'opposition faite par les habitants à la saisie réelle de la terre des Riceys, sur Jacques Vignier, en 1624 ou 1625, maintient lesdits habitants dans tous leurs droits, notamment dans la propriété des murailles et clôtures accoutumées; — Lettre du subdélégué à

l'intendant rappelant que, par une délibération en date du 3 mai 1730, les habitants ont décidé la vente de leurs fossés.

C. 2179. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1757-1775. — Rôle de répartition de la somme de 498 livres, qui doit être payée à titre de don gratuit par les habitants de la communauté de Ricey-Haute-Rive (Aube), lesquels sont, les uns de l'Élection de Tonnerre, les autres du comté de Bar-sur-Seine (voir C. 215 et articles suivants); nombre des contribuables : 207. — Plainte adressée aux intendants de Paris par le recteur d'école de Ricey-Haute-Rive, qui demande la suppression de l'école des filles, dont la concurrence est préjudiciable à ses intérêts; recommandation de M. de Pommereu, seigneur des Riceys. — Avis du subdélégué sur la question de savoir si on a eu raison de démolir les pyramides placées sur deux piliers butants de l'église.

C. 2180. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1745-1770. — Rôle de répartition de la somme de 597 livres qui doit être payée, à titre de don gratuit, par les habitants de la communauté de Ricey-le-Bas (Aube), lesquels sont, les uns de l'Élection de Tonnerre, les autres du comté de Bar-sur-Seine (voir C. 193); nombre des contribuables : 254. — Ordonnance de l'intendant, rendue à la requête des habitants de Ricey-Bas et homologuant l'adjudication du pont Coquart et du pont du Faux. — Lettre du subdélégué à l'intendant, concernant la démolition de la porte Foisseval, faite sans autorisation régulière par le syndic de la communauté. — Ordonnance de l'intendant prescrivant l'adjudication de la reconstruction du presbytère; procès-verbal d'adjudication par-devant le subdélégué; rôle de l'imposition, dont le montant doit couvrir la dépense; nombre des habitants contribuables : à Ricey-le-Bas, Élection de Tonnerre, 413; à Ricey-le-Bas, comté de Bar-sur-Seine, 440; à Ricey-Haute-Rive, Élection de Tonnerre, 79; à Ricey-Haute-Rive, comté de Bar-sur-Seine, 90; à Ricey-Haut, Élection de Tonnerre, 17; au Magny, Élection de Tonnerre, dépendance de Ricey-Haut, 48; à l'Anne, Élection de Tonnerre, dépendance de Ricey-Haut, 82; à Ricey-Haut, Élection de Bar-sur-Seine, 457 : total, 594, dont 337 pour l'Élection de Tonnerre; 257 pour celle de Bar-sur-Seine; habitants non contribuables, 65, savoir : Thomas Bluget, écuyer, secrétaire du Roi; la veuve du sieur Pierre Babeau, officier chez le Roi; Jean-Baptiste Régley, avocat, bailli des trois Riceys, père de douze enfants; Charles Le Mayeur, écuyer, secrétaire du Roi; de Béréy, chevalier de Saint-Louis; le curé de Riceys; le vicaire de Ricey-Haute-Rive; le vicaire de Ricey-Haut, etc.

C. 2181. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1736-1789. — Délibération des habitants des trois bourgs des Riceys (Aube), qui s'opposent à ce qu'il soit, sur leur territoire, procédé à la fixation des limites des généralités de Bourgogne et de Paris. — Opposition des habitants des trois bourgs à l'offre faite par un d'entr'eux de réparer les ponts moyennant l'établissement d'un droit d'octroi, dont le produit lui serait abandonné. — Délibération des élus généraux des états de Bourgogne et des habitants des trois Riceys, ordonnance de l'intendant de Paris, concernant la route de Bar-sur-Seine aux Riceys.

SUBDÉLÉGATION DE TROYES.

C. 2182. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1648. — Jugements rendus par Denise, subdélégué de l'intendant Molé de Champlâtreux. Rejet d'une demande en décharge de l'impôt dit subsistance, ce rejet motivé sur une ordonnance de M. Le Camus, ci-devant intendant. — Sentences rendues contre divers contribuables à la requête de Nicolas Simon, receveur des tailles de l'Élection de Troyes. — Condamnation prononcée contre les habitants du faubourg Saint-Jacques, de La Vacherie, de La Moline, du Pré-Lévêque, de Chaillouet et des Tauxelles, qui se prétendent exempts du logement des gens de guerre, etc.

C. 2183. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1689-1696. — Jugements rendus par le subdélégué Comparot, seigneur Longsols, président en l'Élection et grenier à sel de Troyes, à la requête de Claude Chevot, bourgeois de Troyes, fermier des droits d'octroi et de rouage de la ville et des faubourgs ; — de nobles hommes, Nicolas Paillot, Pierre Corrad, Jean Corps, conseillers du Roi et élus en l'Élection, se portant forts pour Pierre Potherat, Pierre Gombaut et Édouard Pictoris, aussi conseillers du Roi et élus en l'Élection de Troyes. — Signification d'une décision de l'intendant Larcher, qui casse un acte d'engagement arraché à un laboureur de Torvilliers, par un soi-disant major, etc.

C. 2184. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1694-1697. — Jugements prononcés par le subdélégué Comparot. — Requête des habitants de Creny contre le sieur Blampignon Des Moulinets, qu'ils veulent forcer notamment à cesser de donner le nom de terre à sa propriété des Moulinets, où il n'a, disent-ils, qu'une maison villageoise. — Sentences du subdélégué sur requête de : Nicolas Marnay, sous-

traitant des eaux et fontaines de la généralité de Champagne ; — noble homme Jean Hérault, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Troyes, etc.

C. 2185. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1701-1703. — Jugements prononcés par le subdélégué Comparot, à la requête : des six jurés-priseurs-vendeurs-de-biens de la ville de Troyes, — du syndic des créanciers de la communauté des tanneurs de cette ville, — des officiers du bailliage et siège présidial, etc.

C. 2186. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1707. — Jugements prononcés par le subdélégué Jean Paillot, à la requête de : François Fontaine, bourgeois de Paris, chargé de la vente des offices de jurés vendeurs et visiteurs de porcs ; — la communauté des procureurs de l'Élection, opposant à l'établissement de garnison opérée chez Sourdat, son syndic, sur la demande de Simon Migier, chargé par sa Majesté du recouvrement de la finance qui doit provenir de la réunion des offices de syndic des procureurs huissiers ; — Claude Renault Desroches, préposé pour recevoir le droit de douze deniers pour chaque jeu de carte, etc.

C. 2187. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1708. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête : des maire et échevins de Troyes, demandeurs contre le fermier du rouage ; — de Joseph de Foissy, adjudicataire général des droits attribués aux inspecteurs des boucheries dans la Généralité de Champagne ; — de la communauté des notaires et tabellions de Troyes, présentement réduits à quinze en exercice par la vacance des autres offices ; — de Nicolas Carlier, chargé par sa Majesté du recouvrement de la vente des offices de jurés, essayeurs, contrôleurs et visiteurs de toutes les huiles dans le royaume de France, etc.

C. 2188. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1709. — Jugements rendus par le subdélégué Jean Paillot, à la requête : du procureur de Jean Maurice Lambrosso et de François Buffier de Ratilly, propriétaires des offices de contrôleurs des registres et extraits des baptêmes, mariages et sépultures de Champagne ; — des adjudicataires des péages des portes de la ville de Troyes ; — de la communauté des marchands toiliers de la même ville ; — de Nicolas Carlier, bourgeois de Paris, chargé par sa majesté du recouvrement de la finance des offices de contrôleurs des greffes et deniers d'octroi ; — de François Carrey, acquéreur des offices d'ins-